



COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **Budget de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac GEL DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET UN COMPTE DE TAXES STABLE EN 2012**

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 14 décembre 2011 - **À quelques jours de la période des Fêtes, les contribuables marthelacquois ont appris une excellente nouvelle. En effet, la mairesse, Me Sonia Paulus, a annoncé le gel de tous les taux de taxation foncière en 2012, et ce, malgré la croissance des dépenses qui atteindra environ 7,75 %, incluant une augmentation de 6 % des différentes quotes-parts. De plus, l'administration Paulus entend réaliser d'importants investissements, notamment le raccordement du réseau d'aqueduc aux nouveaux puits d'eau potable.**

### **Les dépenses et le contexte**

La mairesse a indiqué que la variation des dépenses s'explique par l'indexation annuelle des salaires des employés municipaux, l'augmentation naturelle de certains biens et services soumis à l'inflation, de même que par la hausse de certaines quotes-parts versées pour des services partagés. «Dans un contexte où le dernier communiqué sur la variation de l'Indice des prix à la consommation indique un taux de 2,9 %, une augmentation des dépenses de 7,75 % s'avère tout un contraste», fait valoir Me Paulus.

Elle souligne la hausse des quotes-parts suivantes :

- la MRC de Deux-Montagnes, 13 %
- la Police régionale de Deux-Montagnes, 10 %
- le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides, 9 %
- le Service de sécurité incendie, 5 %

«Au total, nos quotes-parts augmenteront en moyenne de 6 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il va de soi que notre croissance démographique et notre développement résidentiel provoquent certaines hausses, en raison d'un plus grand nombre de citoyens à desservir et d'une richesse foncière plus importante », explique la mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Devant cette augmentation des dépenses, elle rappelle que son administration a choisi d'agir de manière responsable et respectueuse. « Nous pourrions refiler directement cette hausse aux contribuables ou procéder à des coupes à l'aveugle dans les services. Mais cela n'est pas dans la vision de notre équipe. C'est pourquoi la croissance des revenus anticipés, qui découle du développement du territoire, couvrira amplement la variation des dépenses, notamment en raison de nouvelles recettes et de droits de mutation plus importants», explique Me Paulus.

C'est dans cette perspective que, depuis 2010, l'administration marthelacquoise injecte, stratégiquement, une partie des surplus accumulés (les excédents en fin d'exercice financier) pour réaliser des projets et assurer la qualité des services au quotidien. «Il faut se rappeler que ces surplus appartiennent à tous les contribuables et nous les avons investis là où ils profitent le plus à ces derniers. L'utilisation judicieuse des surplus a permis de stabiliser le compte de taxes et de ramener la charge fiscale moyenne à un niveau de plus en plus compétitif, surtout en regard de la croissance du panier de services auquel ont accès les Marthelacquoises et les Marthelacquois», rappelle la mairesse.

### **Le compte de taxes 2012**

En raison de l'effervescence du développement immobilier, qui couvrira la hausse des dépenses, le compte de taxes des contribuables marthelacquois sera maintenu à un niveau encore plus compétitif en 2012. Ainsi, les contribuables profiteront d'un gel du taux de la taxe foncière qui demeure à 0,797 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière en 2012. Scénario identique pour le taux de taxation des immeubles non résidentiels. Le taux demeurera à 2,0089 \$ par 100 \$ d'évaluation pour nos commerçants.

En ce qui concerne les tarifs de certains services, ils seront également gelés. Le tarif résidentiel sur l'eau potable est maintenu à 110 \$ par contribuable. Le tarif des ordures ménagères demeure à 250 \$ par résidence, de même que la taxe d'égout sanitaire à 71 \$ par résidence. La taxe sur l'assainissement est augmentée de 0,0649 \$ par mètre carré à 0,0715 \$. Il s'agit d'une hausse minimale de 5,76 \$ pour un terrain d'environ 5 000 pieds carrés ou 465 mètres carrés.

### **Les investissements en 2012**

En 2012, le Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac prévoit des investissements qui totaliseront 6 945 000 \$, et ce, sans alourdir l'endettement. Le principal projet sera, sans contredit, le raccordement du réseau d'aqueduc aux nouveaux puits d'eau potable qui seront mis en service d'ici la fin de l'automne 2012. « C'est un projet qui sera profitable immédiatement et pour notre avenir collectif, en assurant une eau de qualité et en quantité suffisante, à bien meilleur coût. Nous avons prévu 5 M\$ en 2012 pour ces travaux », annonce la mairesse.

La Ville procédera également, au coût de 325 000 \$, au réaménagement de la courbe à l'intersection de la rue Louise et de la 34<sup>e</sup> Avenue, un projet avant tout de sécurité routière qui rassurera les résidents du secteur. On compte également investir dans le projet d'une nouvelle école primaire qui sera implantée dans le secteur nord-ouest du territoire. Pour ce même secteur, l'administration Paulus a prévu 65 000 \$ pour la réalisation de plans et de devis dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouvel accès à l'autoroute 640. Enfin, le conseil municipal entend procéder, d'ici 2013, à l'étude du déménagement du garage municipal et au réaménagement de la caserne de pompiers. Dans ces deux cas, Me Paulus affirme vouloir être prête à toute éventualité.

« Je suis très fière de ce septième budget qui, comme ceux qui l'ont précédé, est marqué par le mot respect. Respect de nos engagements, respect de nos citoyens de tous âges, respect de la capacité des contribuables », conclut la mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

-30-

Source : Cabinet de la mairesse  
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
450 472-7310